

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Olivier Baud, Jean Burgermeister, Stéphanie Valentino, Salika Wenger, Christian Zaugg, Jocelyne Haller, Pablo Cruchon, Pierre Bayenet, Pierre Vanek, Jean Batou, Marjorie de Chastonay, David Martin, Katia Leonelli, Adrienne Sordet, Yves de Matteis, Yvan Rochat, Paloma Tschudi, Frédérique Perler, Delphine Klopfenstein Broggin, François Lefort, Pierre Eckert, Anne Marie von Arx-Vernon, Claude Bocquet, Diego Esteban, Salima Moyard, Jean-Charles Rielle, Léna Strasser, Caroline Marti, Nicole Valiquier Grecuccio, Alessandra Oriolo, Sylvain Thévoz, Grégoire Carasso

Date de dépôt : 12 juillet 2018

Proposition de motion

pour une systématisation et une pérennisation de la lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en milieu scolaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999, et plus particulièrement son article 8, alinéa 2, relatif à l'égalité ;

vu la constitution genevoise, du 14 octobre 2012, et plus particulièrement son article 15, qui affirme sous l'alinéa 2 que « Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment [...] de son orientation sexuelle [...] » ;

considérant :

- la motion M 2092, adoptée en février 2013 par le Grand Conseil, laquelle demande une institutionnalisation de la lutte contre l'homophobie, ainsi que la réponse du Conseil d'Etat ;
- le fait que le département de l'instruction publique a passablement développé son offre de formations et la prévention en la matière ces dernières années ;

- le fait que les programmes de formations et de prévention dispensés actuellement dans le cadre de la lutte contre les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les écoles publiques ont lieu sur la base volontaire des établissements ;
- le fait que, malgré le développement récent de l'offre, certains établissements scolaires ne participent pas à ces programmes de formations et de prévention ;
- le fait que le taux de tentatives de suicide est bien plus élevé chez les jeunes LGBTI que chez les autres élèves et qu'il touche un tiers des jeunes transgenres ;
- le fait que le phénomène du décrochage scolaire est particulièrement élevé chez les jeunes LGBTI ;
- que plus du tiers des élèves se définissant comme hétérosexuels sont également la cible d'homophobie ;
- le fait que les prestations de l'office de l'enfance et de la jeunesse se focalisent passablement sur le cyberharcèlement, passant sous silence les réalités et les recherches de l'homophobie et de la transphobie en contexte scolaire ;
- les efforts considérables déployés par le canton allant dans le sens d'une institutionnalisation de la lutte contre l'homophobie et la transphobie, notamment au travers de l'entrée en vigueur, en septembre 2017, du règlement pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (REgal) ;
- la volonté affichée du canton de lutter contre les LGBTIphobies ;
- les recommandations de l'UNESCO en matière de prévention et de lutte contre les violences et les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et sur l'identité de genre dans et à travers l'éducation,

invite le Conseil d'Etat

- à systématiser les formations portant sur ce sujet à destination de tout le corps enseignant de l'école publique ;
- à rendre obligatoires la formation initiale des enseignant-e-s ainsi que leur formation continue au sujet des thématiques LGBTI+ ;
- à systématiser la sensibilisation des élèves et la prévention de l'homophobie et de la transphobie dans tous les degrés scolaires, de l'école obligatoire au secondaire II ;

- à soutenir les projets d'établissements sur ces questions ;
- à permettre l'ajout d'un prénom d'usage dans le logiciel NBDS du DIP ;
- à assurer un financement pérenne des charges liées à ces interventions.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. La réalité est cependant bien différente, notamment pour les personnes LGBTI+. Ces dernières décennies, les combats en faveur de l'égalité des personnes LGBTI+ ont abouti à certains progrès : partenariat enregistré, droit d'adoption des enfants du/de la conjoint-e ou encore divers programmes de lutte contre les discriminations. Malgré ces nombreuses avancées, il reste du chemin à parcourir afin d'atteindre une véritable égalité. Les personnes LGBTI+ subissent, aujourd'hui encore à Genève, des violences symboliques et physiques. Trop fréquemment encore, elles souffrent d'inégalités et de discriminations. Cette situation est préjudiciable pour l'ensemble de notre société. Le défaut d'égalité est d'autant plus vrai en ce qui concerne les droits des personnes transgenres et des personnes intersexes, dont les droits ne se sont améliorés qu'en marge des avancées de ceux des personnes homosexuelles.

Les député-e-s signataires des objets parlementaires LGBTI+ souhaitent envoyer un message fort aux autorités genevoises afin que le canton s'attaque à toutes les formes de discrimination des personnes LGBTI+ et mette tout en place afin que ces dernières puissent véritablement accéder à l'égalité en matière de droits ainsi que dans les faits. En signant ces divers objets parlementaires préparés en collaboration avec des expertes universitaires de ces questions ainsi que la Fédération genevoise des associations LGBT, des député-e-s de tous bords politiques se joignent à Ensemble à Gauche afin de faire de Genève la capitale des droits LGBTI+.

L'école est une institution qui doit garantir l'accès à des droits pour tous les élèves, avec pour principe maître l'égalité de traitement. De nombreux jeunes LGBTI+ font quotidiennement face à de l'homophobie, de la biphobie et de la transphobie (LGBTphobies) dans le cadre scolaire, social et familial, lors d'activités sportives et de loisirs ainsi que sur les réseaux sociaux. Cette réalité touche de nombreuses personnes, bien au-delà des seuls LGBTI+. Violences verbales et physiques, mises à l'écart, insultes, prédominance de l'hétérosexisme et discrimination de genre, invisibilité et sentiment d'inadéquation avec la société : les LGBTphobies ont de multiples conséquences néfastes sur leur santé, leur parcours scolaire et leur parcours

de vie. Ces conséquences prennent diverses formes telles que l'absentéisme, le décrochage et/ou échec scolaire, le changement fréquent d'établissement, et posent donc un réel problème d'égalité d'accès à l'éducation et de santé publique dont il est nécessaire de prendre la mesure et contre lequel il est nécessaire d'agir.

Les victimes de LGBTphobie dans le cadre scolaire n'ont pas, ou rarement, la possibilité de se tourner vers leur famille ou leurs ami-e-s pour trouver du soutien, contrairement à la majorité des jeunes victimes de discriminations qui peuvent partager l'expérience de leur discrimination avec leur famille.

Selon les chiffres clés en Suisse, fournis par des études de Dialogai (*Santé Gaie*), de l'Université de Zurich, et de Profa (*La santé des femmes qui aiment les femmes*), 50% des jeunes gays, lesbiennes et bisexuel-le-s de moins de 25 ans disent avoir été victimes, au cours des 12 derniers mois, d'au moins une forme de violence (agressions verbales et physiques, harcèlement sexuel). Les jeunes LGB ont 2 à 5 fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuel-le-s (dont 50% avant l'âge de 20 ans). De leur côté, les personnes transgenres ont 10 fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les personnes cisgenres. 75% des tentatives de suicide de ces jeunes se produisent avant qu'ils/elles n'atteignent l'âge de 25 ans. D'autres chiffres au niveau international confirment ces faits : selon l'étude américaine *Suicide Attempts among Transgender and Gender Non-Conforming Adults*, le taux de jeunes personnes transgenres faisant une tentative de suicide après avoir subi de la transphobie en milieu scolaire se monte à 50% pour ceux qui subissent du harcèlement, 63% pour ceux qui ont subi des agressions physiques, et à 73% pour ceux qui ont subi des agressions sexuelles. Cependant, ces agressions physiques et verbales LGBTIphobes n'affectent pas que les jeunes personnes s'identifiant comme LGBTI+. Tout-e élève dont l'expression de genre ne se superpose pas aux normes genrées très codifiées de la société – ou dont la conduite pourra être perçue comme différente – peut être la cible de discriminations LGBTIphobes.

Les élèves grandissant dans une famille arc-en-ciel, c'est-à-dire une famille où au moins l'un des parents se définit comme LGBTI+, peuvent également subir des propos dénigrant leur famille et subir ainsi de la LGBTIphobie par procuration. Les enfants de familles arc-en-ciel sont en outre invisibilisés par la domination perpétuelle du modèle familial « père, mère, enfant » qui prévaut dans les manuels scolaires et la littérature de jeunesse alors que leur propre réalité quotidienne n'est pas représentée.

Conscient-e-s qu'un travail de prévention est déjà réalisé dans certains établissements, en collaboration avec le monde associatif, en matière de lutte

contre divers types de discriminations, les signataires de la présente motion entendent rendre cette prévention obligatoire et pérenniser les financements nécessaires. Conjuguée au projet de loi modifiant la LIP afin d'y inscrire le devoir de l'école de lutter contre les discriminations et l'obligation de tous les établissements d'y souscrire, cette motion vise à faire de la lutte contre les LGBTIphobies une priorité. Cela est capital, si le canton veut se donner les moyens de transcrire dans la réalité les proclamations faites à l'article 15 de la constitution cantonale (élargi, évidemment, à l'identité de genre, comme le propose le projet de loi PL 12377 déposé parallèlement à celui-ci).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à cette motion.